

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°3 du 21 janvier 2011

TEXTE SIGNALE

DÉCISION

portant création à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la délivrance de la carte du combattant et au titre de reconnaissance de la Nation.

Du 15 novembre 2010

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

DÉCISION portant création à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la délivrance de la carte du combattant et au titre de reconnaissance de la Nation.

Du 15 novembre 2010

NOR D E F M 1 0 3 0 4 2 3 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.6.5.1

Référence de publication : JO n° 286 du 10 décembre 2010, texte n° 3 ; signalé au BOC 3/2011.

<p>Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré <i>in extenso</i> dans la base de données. Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.</p>
